



## **TERMES DE REFERENCE**

# **POUR UNE EVALUATION EN CONTINU DU PROGRAMME CONCERTÉ PLURI ACTEURS (PCPA) CONGO BRAZZAVILLE**

---

La participation des sociétés civiles organisées dans l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des politiques publiques est une condition nécessaire et reconnue par les politiques de coopération internationale, pour une meilleure efficacité de l'aide internationale dans la lutte contre la pauvreté.

Pour répondre à ces enjeux de renforcement des organisations de la société civile dans leurs capacités à dialoguer avec les pouvoirs publics, le ministère des Affaires étrangères français a créé l'instrument « Programme Concerté Pluri-acteurs » (PCPA) au début des années 2000. Fondés sur les principes d'une concertation à 4 entre acteurs publics et de la société civile et entre représentants de deux pays partenaires, les PCPA ont pour ambition d'appliquer les principes qu'ils entendent promouvoir. Leur mode de fonctionnement est ainsi fondé sur une gouvernance propre et une organisation basée sur une gestion participative, démocratique et transparente.

Six PCPA ont vu le jour jusqu'à présent ; au Maroc, en Bulgarie-République de Moldavie et Roumanie, au Cameroun, en Algérie, au Congo et enfin en Guinée. Si tous ces programmes répondent à une volonté commune de rénover les pratiques de coopération et de se donner les moyens d'instaurer un dialogue durable et constructif entre Société civile et pouvoirs publics, ils s'inscrivent tous dans des contextes politiques et des défis pour la société civile très différents (l'instrument PCPA a fait l'objet d'une évaluation stratégique dont le rapport et les résultats sont accessibles auprès du F3E).

Les termes de référence ci-dessous concernent l'évaluation en continu de la phase 2 du PCPA Congo (2014-2016) dont l'objectif est de renforcer la société civile congolaise et sa capacité de dialogue avec les pouvoirs publics. Ce programme rassemble une centaine d'acteurs, il a été initié en 2008, sa phase pilote a fait l'objet d'une évaluation en 2010 et sa première phase en 2013. Les enjeux de cette évaluation, dont la particularité est de se réaliser durant toute la durée de mise en œuvre du programme, sont d'accompagner la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation, d'apprécier l'efficacité du programme et d'émettre des recommandations pour renforcer son pilotage, dans la perspective d'une pérennisation d'un certain nombre de dynamiques collectives.

# **1. L'ACTION ET LES ACTEURS IMPLIQUES :**

## **1.1 Présentation succincte du CFSI**

### *1.1.1. Mission, objectifs du CFSI*

Le Comité Français pour la Solidarité Internationale ([www.cfsi.asso.fr](http://www.cfsi.asso.fr)), association de loi 1901 reconnue d'utilité publique, regroupe 23 organisations agissant pour la solidarité internationale. Les membres du CFSI s'unissent pour affronter ensemble et avec leurs partenaires des pays du Sud les enjeux du futur :

- la justice sociale pour réduire la pauvreté et les inégalités croissantes ;
- l'économie au service de l'Homme et non pas l'inverse ;
- le partage équitable et la gestion durable des ressources naturelles de la planète.

Convaincu du rôle moteur des organisations de la société civile, le CFSI appuie des projets menés par des associations partenaires de ses membres dans différents pays. Ce sont ces organisations locales qui trouvent des solutions pour influencer sur les politiques et améliorer la situation des plus pauvres. Le CFSI leur propose des partenariats et un soutien pour s'organiser, renforcer leurs compétences, gagner en autonomie et être les acteurs de leur propre développement.

Il assure son positionnement sur le trépied suivant :

- l'organisation et la gestion d'espaces collectifs mobilisateurs autour d'un thème sectoriel ou géographique ;
- la gestion de fonds d'appui ;
- l'animation de réseaux d'échanges, la capitalisation et la valorisation des pratiques.

## **1.2 Descriptif de l'action**

### *1.2.1 Le dispositif des PCPA*

La gouvernance de ces programmes est fondée sur un principe d'adhésion volontaire des organisations de la société civile qui implique des droits et des devoirs. Chaque programme s'est doté d'une charte et d'un règlement intérieur élaborés lors de la première assemblée plénière qui réunit tous les acteurs. Cette charte constitue la vision partagée du programme en posant ses valeurs, ses objectifs et ses principes.

La conduite du programme est confiée à un comité de pilotage, élu par les membres de l'assemblée plénière. Aux élus, s'ajoutent les membres de droit que sont le représentant de l'ONG garante, responsable au plan administratif et financier, ainsi que les autorités des pays dans lesquels sont mis en œuvre les programmes concertés et les représentants de l'Ambassade de France.

Dans leur mise en œuvre, les PCPA sont dotés d'outils visant à renforcer les capacités des différents acteurs et à aider à leur mise en réseau. Ils sont ainsi dotés d'un volet d'activités transversales (dispositifs d'information et d'animation, de formation, d'évaluation, de capitalisation, de concertation) et de fonds d'appui à projets qui constituent des espaces pratiques de concertation et visent à développer une nouvelle structure de transparence et d'efficacité.

Différents fonds sont ainsi dédiés à soutenir les organisations de la société civile dans le développement de leurs projets tandis que d'autres leurs permettent de travailler ensemble sur des thématiques bien précises afin de pouvoir avec ou sans les pouvoirs publics porter des projets de concertation ou construire des actions de plaidoyer.

### 1.2.2 Le PCPA Congo - [www.pcpacongo.org](http://www.pcpacongo.org)

Le CFSI et le FJEC (Forum des jeunes entreprises du Congo) ont mis en œuvre de 2004 à 2006 le programme « Dialogue citoyen ». Ce programme a créé des espaces de dialogue sécurisés entre société civile et pouvoirs publics congolais et permis à des OSC d'être associées à la préparation du premier Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Au vu de ses résultats, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et le CFSI ont fait le choix de lancer un PCPA au Congo. Préparé en 2007 à partir d'un diagnostic partagé des forces et faiblesses des OSC congolaises, produit par des ateliers participatifs ayant regroupé une centaine d'organisations et deux ministères techniques congolais, le PCPA Congo a été conçu avec une première phase de 5 ans, incluant une phase pilote réalisée entre 2008 et 2010, une phase dite « programme » de 2010 à 2013 et une seconde phase de consolidation de 2014 à 2016, qui fait l'objet de cet appel.

Il a pour objectif général de participer à la lutte contre la pauvreté au Congo Brazzaville, par le renforcement de la société civile congolaise dans sa capacité à participer à l'élaboration de politiques publiques davantage en conformité avec les besoins réels des populations.

Entre 2010 et 2013 le PCPA s'est fixé pour objectifs :

- le renforcement de la crédibilité et de l'efficacité des organisations de la société civile par le financement de 49 projets dédiés aux services aux populations et à la défense des droits humains ;
- le soutien à des dynamiques collectives entre ces organisations par la création de 5 plateformes thématiques qui ont vocation à porter des stratégies de plaidoyer ;
- le développement du dialogue entre les OSC et les pouvoirs publics à travers la mise en œuvre conjointe de projets de développement au niveau local et à travers des réunions de concertation avec les pouvoirs publics locaux sur la mise en œuvre de la décentralisation au Congo.

Une phase de transition de 6 mois entre juillet et décembre 2013 a permis au programme de se concentrer sur les conditions préalables à la structuration sectorielle nationale de la société civile (renouvellement des plateformes thématiques, formation en animation de réseaux de leurs élus), ainsi que sur la capacité des OSC à participer activement au développement local de leur territoire (création d'un groupe mixte rassemblant des représentants de pouvoirs publics locaux et de la cellule exécutive du programme qui sont formés régulièrement au développement local).

La phase 2014-2016 doit permettre de consolider les acquis de 5 ans de programme et leur pérennisation. Elle est construite à partir des enseignements et des recommandations tirés de l'évaluation finale et du processus de capitalisation. Les enjeux des trois prochaines années sont de :

- Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC congolaises (valoriser les OSC au plus grand potentiel)
- Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise (densifier 5 plateformes thématiques nationales)
- Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement local des territoires (par l'accroissement de la concertation entre société civile et pouvoirs publics locaux à travers le développement de projets de développement local participatifs.)

Un processus de capitalisation continue, dédié aux représentations et pratiques de concertation entre OSC congolaises, est également prévu.

Le PCPA Congo est mis en œuvre dans les départements de la Bouenza, de Brazzaville, de la Cuvette, du Niari, des Plateaux, de Pointe Noire et de la Sangha.

### 1.2.3 *Les partenaires et bénéficiaires*

La notion de partenaires locaux correspond dans un PCPA à ses membres. La phase 2 du PCPA mobilise 121 membres : 98 OSC congolaises (associations de base, ONG, syndicats, collectifs, réseaux) 14 OSC françaises (ONG, syndicat, établissement scolaire) ; 4 collectivités locales congolaises, 1 collectivité locale française, 3 ministères techniques congolais (du Plan, des Affaires sociales et des Affaires étrangères) et le ministère français des Affaires étrangères.

Le programme vise plus de 600 OSC congolaises à travers les projets cofinancés et les activités transversales et plus de 50 pouvoirs publics à différents échelons (local, départemental, national).

### 1.2.4 *Organisation interne et partenariale*

Le PCPA Congo est doté d'une gouvernance propre (Assemblée plénière et Comité de pilotage) et d'une cellule exécutive.

Lors de l'assemblée plénière constituante en 2008, le règlement intérieur et la charte du programme que tous ses membres s'engagent à respecter ont été adoptés. Conformément à ce règlement l'assemblée plénière de juin 2013 a élu un nouveau comité de pilotage pour la durée de la phase 2 du PCPA.

Cette procédure a conduit à l'élection de 11 membres : sept organisations congolaises, un conseil départemental congolais et 2 organisations françaises et un département français. Sont également membres de droit un représentant du CFSI en tant qu'ONG garante, les pouvoirs publics congolais et français membres du programme.

La cellule exécutive est composée de 14 salariés locaux :

- 1 coordinatrice du programme
- 3 responsables de composante (1 par objectif spécifique)
- 6 animateurs locaux (2 sur Brazzaville, 1 dans les Plateaux, 1 pour le Niari et la Bouenza, 1 à Pointe Noire, 1 pour la Sangha et la Cuvette).
- 1 responsable administratif et financier
- 1 chargé de communication
- 1 assistante comptable
- 1 logisticien

Le CFSI, en tant qu'ONG garante auprès de l'AFD, a pour sa part 1 équivalent 2/3 temps qui mobilise plusieurs personnes afin d'assurer le suivi général du programme (thématique, administratif et financier) et l'animation du volet France.

### 1.2.5 *Présentation synthétique de la logique d'intervention*

#### **Objectif global :**

Renforcer la société civile congolaise et sa participation à l'élaboration et au suivi des politiques publiques dédiées à la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

#### **Objectifs spécifiques :**

- OS 1 : Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC Congolaises.
- OS 2 : Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise.
- OS 3 : Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement des territoires.

## **Résultats attendus par objectif :**

Le programme doit se doter d'un dispositif de suivi-évaluation. Dans ce cadre, accompagné du consultant sélectionné par le présent appel d'offres, il définira en début de mise en œuvre des indicateurs d'impact par résultat. Les indicateurs énoncés ci-dessous seront affinés. Une méthodologie de mesure tout le long du programme sera mise en place.

### **OBJECTIF 1 : Renforcer la crédibilité et l'exemplarité des OSC Congolaises.**

**Résultat 11 : Les OSC ont identifié leurs marges de progression pour mettre en œuvre les pratiques et valeurs associatives dont elles se réclament.**

#### **Principales activités prévues :**

- Identification des OSC à fort potentiel de progression.
- Formation des OSC sélectionnées à la réalisation d'un diagnostic de leur organisation.
- Accompagnement des OSC à la réalisation de leur diagnostic.
- Elaboration par chaque OSC de leur plan de progression.

#### **Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 30 personnes-clés sont sélectionnées et formées au diagnostic organisationnel.
- 30 OSC réalisent leur diagnostic.
- 30 OSC élaborent leur plan de progression associatif.

#### **Indicateurs d'impact chiffrés :**

- Les 30 personnes-clés sélectionnées ont éprouvé leur capacité de diagnostic.

**Résultat 12 : Les OSC sélectionnées s'organisent et agissent conformément aux valeurs et aux pratiques qu'elles promeuvent.**

#### **Principales activités prévues :**

- Dispositif d'accompagnement à la mise en œuvre des 30 plans de progression associatifs.
- Réalisation d'une évaluation/monitoring collective des plans de progression associatifs.
- Délivrance d'un certificat aux OSC dont l'évaluation aura mis en évidence les progrès.

#### **Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 30 OSC bénéficient d'un accompagnement pour mettre en œuvre leur plan de progression.
- Au moins 25 OSC atteignent les objectifs qu'elles se sont fixés et reçoivent un certificat.
- 1 bilan collectif est produit à l'issue de chaque cycle.

#### **Indicateurs d'impact chiffrés :**

Nombre d'OSC ayant amélioré leur gouvernance, leur organisation fonctionnelle et leurs capacités opérationnelles.

### **OBJECTIF 2 : Renforcer la structuration collective et l'expertise de la société civile congolaise**

**Résultat 21 : Les PFT ont amélioré leurs connaissances des politiques publiques nationales et le contexte international dans lequel elles s'inscrivent**

#### **Principales activités prévues :**

- Mise en œuvre de cycles de rencontres d'information/formation sur les politiques publiques et le fonctionnement de l'Etat.
- Formation des PFT pour comprendre une politique publique et ses mécanismes d'élaboration.
- Participation des PFT à des rencontres internationales.

#### **Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 3 rencontres institutionnelles et une formation sur les mécanismes d'élaboration des politiques publiques sont organisées par plateforme
- 5 représentants de PFT participent à deux rencontres internationales.
- 5 fiches techniques et pédagogiques sur des politiques publiques sectorielles nationales et les traités, conventions etc. ratifiés par le Congo, sont élaborées par les PFT.

**Indicateurs d'impact chiffrés :**

- Les mécanismes de définition, d'élaboration et de validation des politiques publiques sectorielles congolaises sont maîtrisés par plus de 80 % des membres des PFT.
- Les 5 représentants de PFT qui participent à des temps de rencontres internationaux, contribuent à ouvrir les OSC aux enjeux internationaux.

**Résultat 22 : Les PFT ont développé des positions communes vis-à-vis des politiques de leurs secteurs d'intervention et mènent des actions de plaidoyer.**

**Principales activités prévues :**

- Formation des PFT par des échanges d'expériences avec des réseaux non congolais sur l'élaboration d'une position commune.
- Mise en place de supports de communication
- Mise en œuvre d'actions de plaidoyer.

**Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 2 missions d'échanges avec des plateformes non congolaises sont organisées par PFT.
- 5 notes de position commune sont définies collectivement.
- 5 plaquettes de présentation institutionnelle des PFT sont publiées.
- 5 actions de plaidoyer sont menées.

**Indicateurs d'impact chiffrés :**

10 % des membres des PFT deviennent des interlocuteurs reconnus par des pouvoirs publics.

**OBJECTIF 3 : Renforcer la contribution de la société civile congolaise au développement des territoires**

**Résultat 31 : Les OSC ont amélioré leurs connaissances des politiques publiques locales et des enjeux de développement de leur territoire**

**Principales activités prévues :**

- Recensement collectif des priorités de développement local.
- Conduite de diagnostics participatifs à partir des priorités sélectionnées.

**Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 2 formations sont organisées pour le groupe mixte (animateurs locaux du programme et représentants des collectivités locales concernées), soit 20 personnes.
- Mise en place de 7 espaces de concertation locale.
- 2 à 6 priorités, selon les territoires, sont identifiées et validées.
- Les priorités validées donnent lieu à un diagnostic.
- 10 diagnostics sont sélectionnés pour donner lieu à des projets territoriaux concertés.

**Indicateurs d'impact chiffrés :**

80 % des membres du programme connaissent les priorités de développement de leur territoire.

**Résultat 32 : Les OSC ont développé leur capacité de concertation et élaborent collectivement des actions de développement local.**

**Principales activités prévues :**

- Conception collective finale de projets territoriaux concertés.
- Mise en œuvre et bilan des projets territoriaux concertés.

**Indicateurs de suivi chiffrés :**

- 3 formations sont organisées pour le groupe mixte, soit 20 personnes.
- Chaque espace de concertation locale s'est réuni 12 fois.
- 10 projets territoriaux concertés (portés par plusieurs OSC en partenariat avec les pouvoirs publics locaux) à envergure locale sont mis en œuvre.

### Indicateurs d'impact chiffrés :

- 30 % des membres participent activement au développement de leur territoire à travers des projets territoriaux concertés.
- 7 espaces de concertation sont actifs et sont impliqués dans une démarche participative de développement local.

### 1.2.6 Budget total et plan de financement

Le budget total du programme s'élève à 3 071 429 €. Le plan de financement est le suivant :

Origine des ressources	Montant total	Etat	Pourcentage du budget total
AFD	2 290 000 €	Sollicité	74,6 %
Fonds propres du CFSI	11 789 €	Acquis	0,4 %
Apports des partenaires locaux	145 000 €	Acquis	4,7 %
Valorisations d'origine privée	69 640 €		2,3 %
Union européenne (FED)	105 000 €	Acquis	3,4 %
Ministère du Plan congolais	450 000 €	Contrat signé	14,7 %

## 2. L'ÉVALUATION EN CONTINU

### 2.1 Justificatif de l'exercice

#### 2.1.1 Origine de la demande

La phase pilote du programme a bénéficié d'une évaluation intermédiaire qui a permis de construire la phase 1. Cette première évaluation avait pour objectif d'analyser ce programme selon les critères de pertinence et de cohérence et de recommander des réajustements de l'orientation et du dispositif de mise en œuvre du programme. Les questions évaluatives étaient articulées autour de trois champs : la gouvernance et la concertation, le dispositif et le dimensionnement. La phase 1 de 2010 à 2013 a été évalué avec davantage de critères, elle était axée sur l'efficacité du programme et devait permettre de réajuster la phase actuelle dans la perspective de la pérennisation de ses résultats. Cet exercice en fin de programme s'est articulé à une dynamique de 2 ans de capitalisation (en 2012 et 2013) des pratiques de concertation entre OSC et pouvoirs publics.

Face à ces deux expériences d'évaluation un constat s'est imposé : il est extrêmement difficile en fin de phase, sur une durée très limitée, de demander à des consultants de maîtriser la complexité de ce type de programme (qui relève de processus pluri-acteurs axés sur le renforcement de capacités d'une centaine d'acteurs) et d'émettre des recommandations pertinentes. Ce constat se conjugue à une autre difficulté : le PCPA n'est pas doté d'un dispositif de suivi-évaluation efficace. Beaucoup de tentatives ont été engagées pour construire avec la cellule exécutive des outils de suivi, devant lui permettre de rendre compte régulièrement au comité de pilotage du niveau d'atteinte des résultats. Ces outils sont peu utilisés et nécessitent d'être à nouveau repensés de manière collective.

Enfin, la question de la définition d'indicateurs d'impact, tels que les conçoit l'AFD pour ce type de programme, est également un enjeu important. Le programme s'est engagé vis-à-vis de l'AFD :

- à formuler une série d'indicateurs d'impact qualitatifs et quantitatifs pertinents à 3 ans. Les quelques indicateurs mentionnés ci-dessus sont pour le moment indicatifs.
- à se doter un dispositif de suivi-évaluation.

Ces deux engagements doivent être impérativement mis en place au cours de la première année de cette phase. Ils doivent permettre de mieux mesurer en fin de phase les résultats produits, tout en prenant en compte le fait qu'il s'agit d'un programme non pas linéaire mais d'un processus complexe de renforcement d'acteurs.

### **2.1.2 Objectifs de l'évaluation en continu**

Pour répondre aux constats et enjeux explicités ci-dessus, le PCPA Congo souhaite lancer une évaluation dite « en continu », car elle sera mise en œuvre tout au long du programme. Elle ne se résume pas à un suivi-évaluation, ni à une série d'évaluations annuelles. C'est un exercice qui vise 4 objectifs :

- Construire de manière participative (avec le comité de pilotage, la cellule exécutive et le CFSI) les questions évaluatives, un dispositif de suivi évaluation et des indicateurs d'impact pertinents.
- Permettre de rendre compte, régulièrement, du degré d'atteinte des résultats attendus auprès du COPIL et des principales parties prenantes (cellule exécutive locale, CFSI, bailleurs, membres du programme, partenaires et associés).
- Tirer les leçons du programme (identifier ce qui est efficace et ce qui ne l'est pas et pourquoi) et les faire partager auprès du COPIL.
- Emettre des recommandations pour une phase de sortie de programme.

Cette évaluation doit également nourrir la réflexion menée au sein de l'AFD et des ONG sur l'adéquation entre ce type de programme et la mesure de leurs impacts et effets. Les problématiques liées à la définition d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs seront partagées.

## **2.2 Objet de l'évaluation en continu**

Le champ d'analyse couvre les objectifs, le dispositif de mise en œuvre et la gouvernance du programme.

Le programme devra être analysé au fur et à mesure de sa mise en œuvre à partir des principaux critères communément utilisés : pertinence, efficacité, efficacité, cohérence, impact et durabilité.

Une attention particulière sera portée sur la mesure de l'efficacité du programme, en analysant ce qui fonctionne ou non et pourquoi, le degré d'atteinte des 3 objectifs spécifiques.

Le champ des questions évaluatives devra être identifié avec le comité de pilotage du programme en début de processus avec l'appui du consultant. De même concernant la définition d'indicateurs d'impact.

## 2.3 Méthodologie

### 2.3.1 *Un comité de suivi*

L'évaluation sera pilotée par un comité de suivi dont les membres sont nommés par le comité de pilotage. Ce comité se réunira à Paris et au Congo. Il est composé de représentants du comité de pilotage (français et congolais), de l'AFD, du MAE français, de la cellule exécutive du programme, du CFSI et de personnes ressources externes. Le comité de suivi sera responsable de l'instruction des offres et du choix du prestataire. Il assurera également la validation de la note de cadrage de l'évaluation et celle des rapports provisoires. Ses membres participeront à la restitution finale de l'évaluation avec le comité de pilotage du programme.

### 2.3.2 *Déroulement*

L'évaluation se déroulera sur 31 mois de juin 2014 à décembre 2016. Elle commencera par une phase d'analyse documentaire et de cadrage à Paris, avec le CFSI. Au terme de cette première étape, l'évaluateur effectuera une première mission au Congo, début juillet, pour rencontrer les principales parties prenantes (comité de pilotage du programme, cellule exécutive et autres personnes ressources : GRET et consultant sélectionné pour la capitalisation). A l'issue de cette mission, il produira une note de cadrage. Cette note présentera la méthodologie précise qu'il compte appliquer pour répondre aux objectifs de l'exercice. Elle devra être validée par le comité de suivi.

L'évaluation se déroulera ensuite en France et au Congo selon le calendrier défini dans la note de cadrage.

## 2.4 Moyens

### 2.4.1 *Humains (expertise externe recherchée)*

L'évaluation sera réalisée par un consultant international, qui peut être un consultant individuel, membre d'une association ou d'un bureau d'études. Il devra avoir les qualités suivantes :

- expérience éprouvée en évaluation de projet de renforcement de capacités et en accompagnement dans la mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation ;
- expérience éprouvée en mesure d'impacts et d'effets sur des notions non quantifiables (dynamiques collectives, processus, renforcement de capacités etc...) ;
- très bonne connaissance du milieu des organisations de la société civile en France et au sud ;
- si possible bonne connaissance de la société civile congolaise et du contexte sociopolitique congolais ;
- compétences sur les enjeux du renforcement des sociétés civiles au nord et au sud dans la perspective du dialogue avec les pouvoirs publics ;
- compétences sur la question du développement de la concertation entre organisations de la société civile.
- capacités à explorer des programmes complexes à acteurs multiples et à animer des réunions pluri acteurs.

Une disponibilité rapide est requise.

**Pour des raisons évidentes d'indépendance et d'externalité de l'exercice d'évaluation, les personnes adhérentes ou salariées d'organisations membres du programme et les consultants en relation avec celui-ci ne peuvent pas concourir à cet appel.**

## 2.4.2 Financiers

L'estimation du coût de l'évaluation est fixée à 64 160 €. Ce montant inclut un minimum de 75 jours d'expertise.

## 2.5 Calendrier indicatif de l'évaluation

Validation des TDR par le COPIL : 25 mars 2014  
Diffusion de l'appel à candidature : 2 avril 2014  
Date limite de dépôts des offres : 4 mai 2014  
Réponses données aux consultants : 16 mai 2014  
Entretien à Paris avec les présélectionnés : du 19 au 23 mai 2014  
Mise en œuvre de l'évaluation : 15 juin 2014–31 décembre 2016  
Remise du rapport final : novembre 2016.  
Restitution finale à l'assemblée plénière du programme : décembre 2016

## 2.6 Candidature

Le dossier de candidature est composé de :

- Un curriculum Vitae
- Une note méthodologique
- Une offre financière

Une attention particulière sera portée sur le niveau de compréhension des termes de référence et la qualité de la méthodologie proposée.

Le dossier est à envoyer par courrier électronique à : [arnould@cfsi.asso.fr](mailto:arnould@cfsi.asso.fr) et [coord\\_pcpacongo@yahoo.fr](mailto:coord_pcpacongo@yahoo.fr) avec la référence « Evaluation PCPA Congo ».